

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025
Délibération N°2025-137



VILLE de RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 30
Conseillers excusés et représentés : 5

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

L'an 2025, le vendredi 14 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30) :

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSI Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COSSON Jean-Michel, CORTESE Franck, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, TEYSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
GOMBERT Benjamin	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck
RUBIO Frédéric	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-137 - BUDGET COMMUNE - Subventions au budget annexe de la cuisine centrale

Vu la délibération DEL2024-174 « budget primitif 2025 – Budget annexe de la cuisine centrale » du 16 décembre 2024 ;

Vu la délibération DEL2025-074 « Versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Cuisine Centrale » du 23 juin 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Pour assurer le bon fonctionnement du budget annexe de la cuisine centrale, il est proposé que la commune verse une subvention de fonctionnement complémentaire.

En effet, dans le cadre de la décision modificative n°1, il est nécessaire d'accorder au budget annexe de la cuisine centrale un complément de 20 200 € (vingt mille deux cents euros) en fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement, il est nécessaire que la commune verse une subvention de 142 000 € (cent quarante-deux mille euros) pour couvrir les travaux de toiture et de photovoltaïque.

À titre de rappel, une subvention de fonctionnement de 389 566,22 € avait été votée en juin 2025. Le budget annexe de la cuisine centrale permet de fournir, en moyenne, 160 000 repas par an aux écoles ruthénoises.

Les crédits seront affectés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La Commission Ville Durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

VILLE DE RODEZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025

Délibération N°2025-137

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 35 voix pour :

- approuve le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire au budget annexe de la Cuisine Centrale ;
- approuve le versement d'une subvention d'investissement au budget annexe de la Cuisine Centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Signé : Laure COLIN

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSEDRE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 21 novembre 2025

Transmise en Préfecture le 21 novembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.